



Fondé en 1893



DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Dimanche 31 MARS 1907

6 PAGES CENTIMES

à LENS N 102
à ROUBAIX N 128
à LILLE N 102

ABONNEMENTS 3 Mois 6 Mois 1 An
Nord et départements limitrophes 4 fr. 50 9 fr. 10 18 fr.
Autres départements 5 fr. 50 11 fr. 22 fr.
Les abonnements sont sans frais dans tous les bureaux de poste.

Le Numéro 5 Centimes
PUBLCITE
Les Annonces et Réclamations sont reçues directement aux Bureaux du journal
et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger

APRÈS LA BATAILLE

La grève des électriciens de Paris. - Action directe et action légale. - Déclarations des citoyens Guérard, Lajarrige et Keufer. - La leçon des faits.

Les chefs de nos grandes organisations ouvrières viennent de nous faire connaître leur opinion sur la grève des électriciens.

La chose n'était pas inutile, attendu que ce conflit a revêtu un caractère tout particulier, tant par sa soudaineté et sa spontanéité, que par l'intervention également spontanée du gouvernement.

Les militants du syndicalisme aussi bien, du reste, que la masse crétude et simpliste ont, d'ailleurs, beaucoup à gagner à la manifestation de cette opinion.

Il n'est pas question, dans les interviews prises aux citoyens Keufer, Guérard et Lajarrige, des revendications des électriciens. Ces-ci sont légitimes. La cause de la grève a été une de ces spéculations par trop excessives de capitalistes qui mettent en coupe réglée le consommateur aussi bien que le producteur.

La consultation de nos camarades a surtout porté sur la méthode d'action employée au cours de cette grève.

Action directe ? Action légale ?

Pour laquelle d'elles vous ? a-t-on demandé aux représentants du Livre, des chemins de fer et des travailleurs du gaz.

Ceux-ci ont répondu sans ambages, avec cette franchise, cette loyauté qui leur ont valu dans les milieux ouvriers de si ardentes sympathies.

Le citoyen Guérard que nous avons vu dans le Nord et le Pas-de-Calais organisant les ouvriers et employés de chemins de fer, approuve les travailleurs qui émettent la meilleure méthode d'action, de défense, voire même d'offensive.

Il se garde de reprocher aux grévistes l'usage, agi brusquement, sans ordre préalable, de la grève qu'appes avoir projeté, le gouvernement n'eût pas manqué de prendre les mesures nécessaires pour que les ateliers fussent occupés par des soldats.

C'est la thèse de la neutralité stricte que Guérard défend et il estime que quand les travailleurs pourront, en toute liberté, « faire valoir leurs arguments et user de leur puissance morale pour impressionner l'employeur », ils ne se résoudront à la grève qu'après avoir employé tous les moyens de conciliation.

Lajarrige a fait de son côté d'intéressantes déclarations.

« La tactique si habilement suivie par les travailleurs du gaz, qui ont su, dit-il, mener de front l'action politique et l'action économique et faire pression à la fois sur les directeurs de leur industrie et sur les pouvoirs publics, n'est pas faite, je le conçois très bien, pour satisfaire ni les anarchistes ni les réactionnaires. Et je ne sais pas ce qui autorise les politiciens libertaires à laisser croire que les gâziers sont à leur disposition. »

Il désire que l'ouvrier ne se laisse pas briser « par des rêves de prompt victoire » obtenus en un jour « ou des circonstances, presque insoupçonnées, auront mis la force de son côté. »

Il se prononce hardiment pour l'instauration du régime des contrats collectifs et de l'arbitrage. « Ce ne sera pas encore la réalisation de la justice sociale, dit-il, mais ce sera un progrès réalisé, un travail accompli, préparant notre génération pour d'autres conquêtes plus importantes. »

L'opinion la plus énergiquement manifestée est celle d'Auguste Keufer, secrétaire général de la plus belle et de la plus puissante organisation ouvrière de France. « Je réprouve l'action directe, dit-il, parce que tout acte de violence inspiré de telles doctrines ne porterait pas atteinte au système. Il aurait, au contraire, pour effet d'entraîner la désagrégation des forces ouvrières, de secouer la torpeur de la bourgeoisie et de l'armée d'une fureur implacable. La bourgeoisie et les pouvoirs publics peuvent s'effrayer d'une action de force commise par des travailleurs ; ils peuvent céder devant quelques tentatives ; des théoriciens de l'action directe ; mais là ou tard ils répondent par une réaction terrible. Si le monde ouvrier considère que ce sont les partisans de l'action directe qui doivent avoir confiance, il ne resterait plus qu'à lui laisser faire l'expérience la plus douloureuse et la plus désastreuse. Espérons que la classe ouvrière ne sera pas dupe d'une illusion aussi funeste et qu'elle ne se laissera pas séduire par une tactique de désespérés. Quelques années d'une propagande de cette nature suffiraient à l'entraîner dans des désastres immenses, par une suite de convulsions et de sursauts, localisés, dissimulés, déréglés, ou simplement à sa conscience naissante, se libérer, sa vie même, sans que son état fût en rien transformée. »

« Ce fut nos hommes loin des excitations malsaines dont on nous donne le spectacle, dans le Pas-de-Calais, notamment, où les libertaires critiquent la création de caisses de résistance et préconisent le pillage des magasins et des entrées aux jours de grève. »

praticque à l'ancienne noiaiture, en même temps que l'on nous représentait M. Montagnini comme un martyr du devoir.

Mais il est arrêté que, fatigué par ces sollicitations impudentes, le gouvernement et la majorité se sont enfin décidés à en finir, jugeant avec beaucoup de raison qu'il ne faut pas laisser s'accroître, dans notre pays de libre discussion, les légendes romaines.

Une commission parlementaire fut donc nommée avec la mission de dépouiller la correspondance Montagnini et d'en dégager la portée politique.

Aussitôt, les aboyeurs nationalistes et cléricaux se regardèrent effrayés. Que faire ? Il était trop tard pour se taire. Alors, on s'imaginèrent de jeter M. Montagnini dans un bois. C'est maintenant chose accomplie.

Jugez plutôt :

— « L'attitude de Monsieur Montagnini, nous nous dans le « Nouvelliste » d'hier soir, est de plus en plus mal jugée dans le monde catholique. Il y a quelques jours le « Presse Nouvelle » dont l'éditeur est M. Georges (sic) une note dont la forme atténuée ne dissimulait pas le caractère. Si on ne va pas jusqu'à affirmer que le représentant du Souverain Pontife a livré volontairement ses papiers, on est unanime à reconnaître qu'il s'est conduit avec une légèreté inexplicable et inexcusable. »

En bon français, ce préambule jésuitique signifie que M. Montagnini s'est « vendu » à M. Clémenceau.

Plus loin, parlant d'un carnet de notes éditantes écrites par le Montagnini et saisies par le directeur de la « Sûreté Générale », le « Nouvelliste » dit encore :

« Ce carnet semble du reste avoir été écrit beaucoup plus pour renseigner les gens malintentionnés que pour servir d'aide-mémoire. Tous les ragots, même les plus invraisemblables s'y trouvent soigneusement recueillis et le fait que certains d'entre eux visent des personnes, des associations, des lieux malveillamment, l'éclaire des catholiques. L'Italien avait l'air de se mouquer de la France et des Français avec cette désinvolture que témoignent souvent ses compatriotes. »

Mais n'insistons pas ! En voilà bien assez d'ailleurs pour démontrer l'irritation et l'effarément de ceux qui, en encore, sous le couvert de la liberté de la presse, de l'Val et de Sarto n'avaient compromis que des républicains.

Aujourd'hui, ils rient et ce homme, alors que le coq n'a pas encore chanté. — c'est-à-dire avant même que la commission d'enquête ait commencé son travail.

On a la fidiété qu'on peut ; en tout cas, pas un républicain ne contestera qu'il n'ait urgence à dénoncer, documents et preuves à l'appui, les intrigues romaines en France et à mettre au jour toutes les responsabilités, à ce sujet.

C'est le seul moyen de couper court aux interprétations fantaisistes et aux insinuations perfides.

G. SIAUVE-REAUSSY.

DIMANCHE PROCHAIN

nous commencerons la publication des **MÉMOIRES** inédits de **Mgr de ROCQUANCOURT**

actuellement détenu à la prison cellulaire de Douai.

Cette histoire de la vie du « prélat » aux si retentissants malheurs, abonde en révélations suggestives. Elle passionnera nos lectrices et nos lecteurs.

En même temps que les **Mémoires de Mgr de Rocquancourt** nous commencerons un grand et sensationnel **FEUILLETON**, dont nous ferons, dans un prochain numéro, connaître le titre et la trame.

LIBRES PROPOS

LES PAPIERS MONTAGNINI

Où sont les romodomates d'antan ? Vous souvenez-vous de l'attitude menaçante et hautaine que prirent les gens et les feuilles de sacristie au lendemain de la saisie des papiers Montagnini ? On mettait le gouvernement au défi de publier ces documents qui l'ont déclaré surtout compromettants pour des républicains notables.

Quant au Saint-Siège il était solidement armé pour se défendre et il se défendait vigoureusement. Est-ce que l'Autriche et l'Allemagne ne lui avaient pas promis leur concours ? Et les Pionniers n'indiquaient-ils pas « cambriolage »

NOS DÉPÊCHES

par Services Télégraphiques et Téléphoniques spéciaux

Les affaires du Maroc

La situation à Marakech

Tanger, 30 mars. — Les nouvelles qui parviennent de Marakech présentent la situation comme grave dans cette ville. Les Européens vont faire une démarche collective auprès du gouverneur de la ville pour lui demander d'assurer leur sécurité.

Conformément à la demande exprimée dans la note émanant par M. Rognaul à El Torra dans le but d'obtenir que des mesures soient prises pour la garantie de la vie et des biens des Européens, un secrétaire a été envoyé par El Torra à bord du croiseur « La Lande », avec la mission de faciliter, à Mazagan, l'embarquement du corps du docteur Mauchamp, et à Marakech le rétablissement de l'ordre.

La prise d'Oudja et l'Opinion

Berlin, 30 mars. — A la chancellerie, on assure que la nouvelle de l'occupation pacifique d'Oudja n'a produit aucune émotion dans les milieux officiels.

Madrid, 30 mars. — La rapide prise de possession d'Oudja, malgré l'état des routes, a causé une excellente impression à Madrid chez les militaires, les diplomates et même dans le gros public. On comprend que l'action française a été menée avec une vigueur destinée à rendre service à tous les intérêts étrangers au Maroc.

Il était devenu indispensable de faire voir au Maroc que la conférence et l'acte d'Algésiras n'avaient pas eu pour but de permettre au sultan et à ses autorités et sujets de continuer à défaire les puissances.

Le docteur Mauchamp décoré

Chalon-sur-Saône, 30 mars. — Une dépêche, envoyée par M. Chausseur, député de Saône-et-Loire, annonce que MM. Clémenceau, ministre de l'intérieur, et Pichon, ministre des affaires étrangères, ont promis de faire décorer le docteur Mauchamp, à son arrivée à Chalon, la croix de la Légion d'honneur.

M. Chausseur a été autorisé à faire connaître cette nouvelle à la famille Mauchamp.

L'occupation d'Oudja

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, Oudja a été occupée par les troupes françaises, le samedi matin à dix heures. Quand la colonne arriva devant Oudja, les spahis et les goumiers, après avoir passé les innombrables jardins dont la ville est entourée, se massèrent en colonnes de pelotons devant l'entrée principale de la ville. L'infanterie et l'artillerie prirent également leurs dispositions, tandis que des piquets s'engageaient avec l'ennemi.

Bou Hamdi, caïd des Beni-ben-Taleb, avait été envoyé en avant de la colonne, pour prévenir l'arrivée d'Oudja de l'arrivée des troupes françaises. Ce dernier parut fort surpris. Après avoir expliqué à l'ennemi les motifs qui déterminaient le passage d'Oudja, Bou Hamdi lui dit de venir devant les troupes françaises voir le colonel Reibell.

L'ennemi parti, accompagné d'une escorte de quelques cavaliers. Quand il se trouva en présence du colonel Reibell, ce dernier lui dit que la France venait occuper Oudja avec des troupes imposantes mais pacifiques, que cette mesure n'était pas prise contre les habitants d'Oudja, mais pour obtenir des réparations de l'ennemi. On ajouta que si la France a droit pour de nombreux incidents, notamment pour l'assassinat du docteur Mauchamp.

L'ennemi déclara ignorer ces faits ; il dit que les Français pouvaient entrer à Oudja sans crainte, que ses relations avec eux avaient été très bonnes, qu'il était même inutile qu'ils fussent venus en si grand nombre.

Le colonel Reibell fit remarquer à l'ennemi que si les forces de la France étaient imposantes, c'était pour montrer que si la France était bonne et patiente, elle était aussi sûre ; que sa patience avait des bornes et qu'elle savait à l'occasion prouver sa puissance.

A ce moment, l'arrivée du général Lyauté étant signalée, l'ennemi se dirigea vers lui avec son escorte. Arrivé en présence du général, l'ennemi mit pied à terre ; le général Lyauté resta à cheval. Le général tint à l'ennemi le même langage que le colonel Reibell. L'ennemi déclara qu'il ne voulait pas se battre, qu'il ne voulait pas se battre, qu'il ne voulait pas se battre.

A onze heures et demie le défilé était terminé et les troupes campèrent sur les places de la ville.

Le colonel Reibell croit que l'effet moral de l'occupation d'Oudja sera considérable.

Dès son entrée, le colonel Reibell a pris en main l'administration de la ville, assumant la responsabilité de la sécurité et de l'ordre. Il recevra demain le pacha et tous les caïds de la région qui voudront conférer avec lui, toute fois à son soin de préciser qu'il administrera Oudja sans déposer l'ennemi, qui continue à en rester le maître nominal.

Les rues d'Oudja présentent l'aspect d'un vaste bourbier puant.

Le général Lyauté a déclaré ignorer combien de temps durera l'occupation, tout étant subordonné aux satisfactions que le marabout donnera aux réclamations de la France.

LES GREVES DE NANTES

Nantes, 30 mars. — Les dockers se sont réunis ce matin à la Bourse du travail. Les citoyens Matuschewski, dans les premiers d'un bail assuré entre la chambre syndicale et un propriétaire de Chantenay pour la location d'un local destiné à l'installation d'une boulangerie coopérative des dockers.

Le citoyen Yvelot, de la confédération générale du travail, a expliqué sa proposition de cette coopérative et la façon dont elle fonctionnera.

Toute idée de déviation doit être rejetée. Les bénéfices, s'il y en a, serviront seulement à l'acquisition d'un immeuble et à apporter tout le confort possible à l'association.

L'ordre a été ensuite donné de projet des écoles coopératives où il n'y aura ni récompenses, ni punitions et où on apprendra à l'enfant à haïr l'organisation sociale. On lui enseignera également qu'il ne sera jamais heureux tant qu'il y aura des malheureux autour de lui.

L'ordre a invité les dockers à considérer les instituteurs syndiqués comme des camarades qui arriveront aux mêmes résultats qu'eux dans la lutte sociale par l'éducation qu'ils auront.

L'ordre s'est ensuite étendu sur le communisme par les coopératives et a dit que c'est le premier pas vers une société meilleure.

LES GREVES EN SUISSE

Genève, 30 mars. — Après de laborieuses négociations entre les délégués du conseil d'Etat et le conseil d'administration de la Société générale suisse des chocolats, la délégation des ouvriers des fabriques de Bussigny et de Vevey, un procès-verbal a été dressé aux termes duquel la société déclare satisfaisant aux revendications formulées par les ouvriers.

Le travail reprendra mardi à Vevey, Bussigny et Orbe.

Si les troupes sont licenciées, la société typographique de Lausanne a décidé à l'unanimité de se résigner à la démission.

Les grévistes ont tenu une grande assemblée ce soir. Ils ont décidé de suspendre la grève et d'adresser une pétition au conseil d'Etat pour obtenir l'élargissement des grévistes arrêtés. A la sortie, quelques partisans ont insisté au passage MM. Mannin et Perreard, ministres. Ils ont été arrêtés après une légère échauffourée.

Une députation de grévistes a demandé au conseil d'Etat, ce matin, la liberté des camarades arrêtés, l'interrogatoire plusieurs ont été relâchés et conduits à la frontière.

A Neuchâtel, par solidarité, la fédération du travail a décrété la grève. L'opinion est surprise de ce réveil tardif.

LES PAPIERS DU MONSIEUR MONTAGNINI

Quelques documents. — Un intéressant et volumineux dossier. — Le carnet du monsieur Montagnini. L'action libérale et les journaux réactionnaires. — Quelques hommes politiques.

Le « Figaro » publie l'analyse de quelques uns des documents que renferme le dossier Montagnini. D'après le « Figaro », ce dossier contient 1.300 pièces. Un grand nombre d'entre elles, dit-il, n'offrent qu'un intérêt excessivement médiocre. Mais d'autres contiennent des renseignements qui méritent d'être signalés. Parmi eux figure un carnet dans lequel M. Montagnini notait les renseignements qu'il recueillait au cours de ses incessantes péripéties à travers l'Europe parisienne.

Voici d'abord le « Figaro », quelques-uns des renseignements que M. Montagnini a cru devoir consigner dans son carnet :

« Le nom de M. Pion revient à chaque page du carnet. M. Montagnini portait manifestement le plus vif intérêt aux faits et gestes de l'éminent président de l'Action libérale populaire. L'Action libérale, que dirigeait par M. Montagnini, s'est assurée l'achat de la « Patrie » et de la « Presse » pour 800.000 francs, dont elle a déjà versé 200.000. » Le prélat mentionne également l'achat de la « Patrie » pour lequel M. Pion a versé personnellement la somme de 35.000 francs. M. Montagnini ajoute à cette mention un grand éloge du journal qui en est l'objet.

M. Montagnini ne recevait pas souvent, le croit la visite de M. Pion, mais il lui faisait des visites très fréquentes, et il le questionnait sans relâche sur la campagne électorale. Le président de l'Action libérale lui aurait un jour cité ce mot de M. Clémenceau, immédiatement reproduit sur le carnet :

« Nous perdrons quarante sièges ». Une dépêche du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, presse M. Montagnini d'agir auprès du cardinal Labouré en vue d'assurer, à Rennes, l'élection de M. Pion.

Une autre dépêche du cardinal Merry del Val concerne M. Pion. Ce dernier avait été mandé à Rome, sous une forme et dans des circonstances que je ne saurais préciser, si le Saint-Siège accepterait le droit commun. Le cardinal Merry del Val lui fait répondre qu'il peut bien réclamer, en son nom personnel, le droit commun pour l'Eglise, mais qu'il n'y a aucun espoir de trouver la solution du conflit religieux.

M. Pion, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir ces jours-ci de cette réponse romaine et de la démarche qui l'avait provoquée, s'explique, à cet égard, sans le moins d'embarras. Et l'on comprend en effet qu'un député catholique est le seul de ne pas engager ou paraître engager le Saint-

LES AFFAIRES DU MAROC

Tanger, 30 mars. — Les nouvelles qui parviennent de Marakech présentent la situation comme grave dans cette ville. Les Européens vont faire une démarche collective auprès du gouverneur de la ville pour lui demander d'assurer leur sécurité.

Conformément à la demande exprimée dans la note émanant par M. Rognaul à El Torra dans le but d'obtenir que des mesures soient prises pour la garantie de la vie et des biens des Européens, un secrétaire a été envoyé par El Torra à bord du croiseur « La Lande », avec la mission de faciliter, à Mazagan, l'embarquement du corps du docteur Mauchamp, et à Marakech le rétablissement de l'ordre.

LES GREVES EN SUISSE

Genève, 30 mars. — Après de laborieuses négociations entre les délégués du conseil d'Etat et le conseil d'administration de la Société générale suisse des chocolats, la délégation des ouvriers des fabriques de Bussigny et de Vevey, un procès-verbal a été dressé aux termes duquel la société déclare satisfaisant aux revendications formulées par les ouvriers.

Le travail reprendra mardi à Vevey, Bussigny et Orbe.

LES PAPIERS DU MONSIEUR MONTAGNINI

Quelques documents. — Un intéressant et volumineux dossier. — Le carnet du monsieur Montagnini. L'action libérale et les journaux réactionnaires. — Quelques hommes politiques.

Le « Figaro » publie l'analyse de quelques uns des documents que renferme le dossier Montagnini. D'après le « Figaro », ce dossier contient 1.300 pièces. Un grand nombre d'entre elles, dit-il, n'offrent qu'un intérêt excessivement médiocre. Mais d'autres contiennent des renseignements qui méritent d'être signalés. Parmi eux figure un carnet dans lequel M. Montagnini notait les renseignements qu'il recueillait au cours de ses incessantes péripéties à travers l'Europe parisienne.

Voici d'abord le « Figaro », quelques-uns des renseignements que M. Montagnini a cru devoir consigner dans son carnet :

« Le nom de M. Pion revient à chaque page du carnet. M. Montagnini portait manifestement le plus vif intérêt aux faits et gestes de l'éminent président de l'Action libérale populaire. L'Action libérale, que dirigeait par M. Montagnini, s'est assurée l'achat de la « Patrie » et de la « Presse » pour 800.000 francs, dont elle a déjà versé 200.000. » Le prélat mentionne également l'achat de la « Patrie » pour lequel M. Pion a versé personnellement la somme de 35.000 francs. M. Montagnini ajoute à cette mention un grand éloge du journal qui en est l'objet.

M. Montagnini ne recevait pas souvent, le croit la visite de M. Pion, mais il lui faisait des visites très fréquentes, et il le questionnait sans relâche sur la campagne électorale. Le président de l'Action libérale lui aurait un jour cité ce mot de M. Clémenceau, immédiatement reproduit sur le carnet :

« Nous perdrons quarante sièges ». Une dépêche du cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, presse M. Montagnini d'agir auprès du cardinal Labouré en vue d'assurer, à Rennes, l'élection de M. Pion.

Une autre dépêche du cardinal Merry del Val concerne M. Pion. Ce dernier avait été mandé à Rome, sous une forme et dans des circonstances que je ne saurais préciser, si le Saint-Siège accepterait le droit commun. Le cardinal Merry del Val lui fait répondre qu'il peut bien réclamer, en son nom personnel, le droit commun pour l'Eglise, mais qu'il n'y a aucun espoir de trouver la solution du conflit religieux.

M. Pion, avec qui j'ai eu l'honneur de m'entretenir ces jours-ci de cette réponse romaine et de la démarche qui l'avait provoquée, s'explique, à cet égard, sans le moins d'embarras. Et l'on comprend en effet qu'un député catholique est le seul de ne pas engager ou paraître engager le Saint-